L'ÉCHO DU CRJ

Aout à décembre 2017

La revue du Centre de Recherche Juridique de l'océan Indien
Université de La Réunion

n° 1

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
S'ouvrir au monde

CRJ Centre de Recherche Juridique
Université de La Réunion

FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Le Centre de Recherche Juridique est l'équipe d'accueil des enseignants-chercheurs et jeunes chercheurs en droit et en sciences politiques de l'Université de La Réunion (EA n°14, Université de La Réunion). Cette équipe dynamique est riche de l'activité scientifique, tant individuelle que collective, de ses chercheurs confirmés (40 enseignants-chercheurs) et en devenir (entre 35 à 40 doctorants).

Le centre est structuré autour de 4 axes thématiques (droit de l'entreprise et des contrats d'affaires ; droit du patrimoine et des personnes ; droit de l'outre-mer et de l'océan Indien ; droit et phénomènes transnationaux) qui sont parfaitement articulés avec les masters proposés aux étudiants juristes de la Faculté de Droit et d'Économie.

Les collaborations régionales et internationales que le laboratoire tisse et fait fructifier contribuent à faire de lui un partenaire privilégié des Etats de la zone océan Indien et une tête de pont de la France et de l'Europe au sein de l'Indianocéanie en matière de recherche juridique et de recherche interdisciplinaire. Le centre s'inscrit naturellement dans le projet porté par la Fédération de recherches Observatoire des Sociétés de l'océan Indien de l'Université de La Réunion.

L'ancrage territorial du centre lui permet d'apporter des réponses aux attentes du territoire, de participer au développement de La Réunion et de contribuer à la montée en compétence de sa jeunesse. Les liens étroits qu'il entretient avec le monde professionnel sont quant à eux des gages d'une bonne insertion professionnelle des jeunes chercheurs qui lui font confiance et qu'il accompagne.

Le CRJ s'est doté, cette année, de nouveaux statuts actualisés (délibération 2017-67, séance du Conseil d'administration du 29 mai 2017) et une équipe renouvelée en assure la direction.

Cathy POMART et Élise RALSER
Directrice et directrice adjointe
Centre de Recherche Juridique
Université de La Réunion

Direction du CRJ

Responsable de l'axe « Droit de l'entreprise et des contrats d'affaires »
Jean-Baptiste SEUBE, Agrégé des facultés de droit et Doyen honoraire de la Faculté de droit et d'économie

Responsable de l'axe « Droit du patrimoine et des personnes »
Anne-Françoise ZATARRA-GROS, Maître de conférences HDR en droit privé

Responsable de l'axe « Droit de l'outre-mer et de l'océan Indien » et Chargée de l'internationalisation de la recherche
Élise RALSER, Professeur des universités en droit privé

Responsable de l'axe « Droit et phénomènes transnationaux »
Rémi BARRUÉ-BELOU, Maître de conférences en droit public

Deux chargés de mission « Jeunes chercheurs »
Olivier DUPÉRÉ, Maître de conférences en droit public et Clotilde AUBRY DE MAROMONT, Maître de conférences en droit privé

Représentant des membres associés au conseil de centre
Grégory KAFLÈCHE, Agrégé des facultés de droit

Rentrée 2017
Le CRJ accueille depuis la rentrée universitaire 2017-2018 de nouveaux arrivants : Clotilde AUBRY DE MAROMONT, Maître de conférences en droit privé, **Clément MARGAINE,** Agrégé des facultés de droit **et Olivier PROVINI,** Maître de conférences en science politique

ZOOM SUR : LOÏC PEYEN, Jeune docteur en droit

Peux-tu retracer rapidement ton parcours et ce qui t'a amené à te lancer en thèse et sur ce sujet, plus particulièrement ?

J'ai fait l'ensemble de mes études à l'île de La Réunion. C'est là que j'ai découvert le droit de l'environnement avec Monsieur le Professeur NAIM-GESBERT, sous la direction duquel j'ai réalisé l'ensemble de mes travaux de recherche : Master 1, Master 2 et Doctorat. À l'origine, mon but était d'entrer au plus vite dans le monde du travail, mais la découverte de la recherche m'a fait changer d'avis. Après réflexion, et quelques échanges avec Monsieur le Professeur NAIM-GESBERT, j'ai décidé de me lancer en thèse sur un sujet porteur : la biopiraterie.

Pourrais-tu expliquer en quelques mots les apports de ton travail ? [N.D.L.R. : le résumé de la thèse figure plus bas]

Pour comprendre les apports de ma thèse, il faut avoir à l'esprit que la biopiraterie est un sujet assez peu étudié, surtout en France. Il était important, dans le champ juridique, de définir l'objet de l'étude, d'identifier ses enjeux, les problèmes qu'il soulevait ainsi que les solutions à ces problèmes, ce que j'ai fait. L'approche est à la fois théorique et pratique. La biopiraterie, qui est un sujet très sensible, soulève bon nombre d'interrogations sur les modalités juridiques de partage des ressources naturelles – « vivantes » – dans le monde. De fil en aiguille, je suis arrivé à la conclusion que l'environnement était un bien commun – thème en plein essor dans le champ juridique – et qu'il était possible de l'appréhender comme tel.

Quelles étaient les conditions de réalisation de ta thèse ? Étais-tu financé ?

Durant les trois premières années de la thèse, j'ai obtenu l'allocation régionale de recherche de la Région Réunion. J'ai ensuite été recruté pour deux années consécutives en tant qu'attaché temporaire d'enseignement et de recherche. Cela m'a permis de réaliser la thèse dans d'agréables conditions.

Comment as-tu vécu cette expérience qui est non seulement une aventure scientifique mais aussi une aventure humaine ?

D'un point de vue scientifique, l'aventure s'est révélée absolument passionnante et enrichissante. Lire, comprendre, appréhender et critiquer sont autant de choses qui m'ont conduit à aller toujours plus loin dans la réflexion. L'exercice n'est pas facile, mais il est terriblement efficace. Il m'a permis de prendre du recul sur bon nombre de choses et, plus largement, d'étendre mes compétences de juriste.

D'un point de vue humain, il est vrai que l'exercice de la thèse est solitaire. Néanmoins, l'importance de son environnement – famille, amis, conjoint(e) – n'est pas à négliger. C'est grâce à un soutien de tous les instants que j'ai pu mener à bien ma recherche.

Fort de ton expérience, quels conseils donnerais-tu aux jeunes doctorants qui se lancent en thèse ?

Sans prétention aucune, je pense qu'il est essentiel de rester motivé, curieux et discipliné, tant dans le cadre de la thèse qu'au-delà, dans les activités connexes.

« l'aventure s'est révélée absolument passionnante et enrichissante »

Quelles activités connexes as-tu entrepris ?

Durant mon doctorat, et à côté des activités d'enseignement, j'ai organisé deux journées d'études sur l'environnement (l'une sur la préservation de l'environnement outre-mer, l'autre sur le principe d'intégration en droit de l'environnement). J'ai participé à des colloques, et ai été associé à quelques projets de recherche en environnement, ce qui m'a par ailleurs conduit à mon post-doctorat. Enfin, j'ai essayé de publier régulièrement, qu'il soit question d'articles ou de notes de jurisprudence.

Quels sont tes projets actuels et futurs ?

Actuellement, je suis chargé de recherche en post-doctorat sur les espèces exotiques envahissantes dans l'océan Indien. Si cette activité occupe pour le moment l'essentiel de mon temps, la voie universitaire est celle que je privilégie pour le futur. Néanmoins, bien conscient des certitudes que l'on ne peut avoir dans ce domaine, je n'exclus pas d'autres activités. Pour le moment, l'heure est à la préparation du dossier CNU !

Loïc PEYEN,
Docteur en droit public

loicpeyen@yahoo.fr

Loic PEYEN, « Droit et biopiraterie. Contribution à l'étude du partage des ressources naturelles » (dir. Eric NAIM-GESBERT), le 30 mai 2017

Sources de convoitises, les ressources naturelles font parfois l'objet d'actes de prédation tels que la biopiraterie. Le phénomène, de plus en plus médiatisé, mais encore largement sous-étudié, est souvent dénoncé comme un véritable pillage des ressources naturelles. En fait, même si elle recouvre une réalité plurielle, la pratique de la biopiraterie peut être caractérisée comme un accaparement des ressources naturelles. Saisie comme telle, il est permis de comprendre comment elle est née et a évolué, ce qui est du plus grand intérêt pour son appréhension. Aussi, parce que la biopiraterie interroge les modalités de partage des ressources naturelles, elle contribue à un renforcement des dimensions solidaristes du statut juridique de ces ressources. Cependant, si des règles existent, elles ne sont pas pleinement satisfaisantes. Cette situation invite à une réflexion plus globale sur le statut juridique de l'environnement et conduisant à le considérer, juridiquement, comme un bien commun.

Alan BEHAJA, « La notion de risque en droit des assurances : étude comparative en droits malgache, français et de la C.I.M.A.» (dir. Jean-Baptiste SEUBE), le 12 septembre 2017

Notion cardinale du droit des assurances car autour de laquelle s'organisent autant l'opération que le contrat d'assurance, le risque est un terme résolument polysémique. Si ailleurs, dans d'autres domaines du Droit, cette réalité ne poserait pas véritablement de difficulté, ici, en droit des assurances il en va autrement. En effet, dans ce domaine du Droit, la polysémie exagérée du risque a fini par générer une cacophonie sémantique qui provoque des difficultés de communication et a fortiori de compréhension entre l'assureur, l'assuré, le juge, le législateur et la doctrine. Or chacun le sait : lorsque les paroles des lois n'éveillent plus chez tous les hommes les mêmes idées, l'insécurité juridique guette car le raisonnement juridique se fait alors nécessairement « à tâtons ». C'est au-devant de ce constat que l'intérêt de notre thèse point alors : en effet, au-delà des apparences, le risque assurantiel n'intègre-t-il pas à quelque échelle d'analyse la potentialité d'une conception uniformisée qui permettrait d'éveiller chez tous les hommes la même idée ? Nous allons démontrer que la réponse à cette interrogation est plus qu'affirmative. Cette donne acquise, il nous faudra alors aller au-delà du constat et en analyser au plus près les différentes répercussions au plan juridique.

Laura VARAINE, « La religion du contractant » (dir. Jean-Baptiste SEUBE), le 30 octobre 2017

Instrument d'échange économique par excellence, le contrat n'est pas, de prime abord, le terrain le plus propice à la satisfaction d'un idéal religieux. Il n'est pas rare, cependant, qu'un contractant se prévale de ses convictions et pratiques religieuses aux fins d'y adapter le contenu ou les conditions d'exécution d'une prestation. La tentation est grande de s'y montrer indifférent. D'un côté est invoquée, pour y parer, l'autonomie de la volonté. De l'autre, il est même suggéré de transposer le principe de laïcité aux relations privées pour obliger les contractants à faire preuve de neutralité. Or, ces dernières sont gouvernées par la liberté de religion. Ainsi, la contractualisation des convictions et pratiques religieuses doit être fortement encouragée. En outre, dans le silence du contrat, le juge peut imposer certaines obligations positives aux contractants, au nom de la liberté de religion et du droit à la non-discrimination, au terme d'un processus de conciliation.

Stéphane MENESSON, « Les droits sur choses de genre » (dir. Pascal PUIG), le 31 octobre 2017

Cette étude a pour objet de démontrer la possibilité d'existence de droits sur des choses de genre, c'est à dire sur des choses définies de manière générale, ou bien encore sur des choses déterminées génériquement, et d'exposer ensuite ses implications. Cette hypothèse est traditionnellement écartée par la théorie des biens, qui n'admet l'existence de droits de propriété et de droits réels que sur des choses individuellement déterminées. Le principe d'une réservation totale ou partielle de choses génériquement déterminées est pourtant concevable et mérite, dans ces conditions, d'être reconnu.

Les conséquences principales de cette reconnaissance sont au nombre de deux. Les droits sur choses de genre présentent tout d'abord la particularité de pouvoir survivre à la confusion de la chose qui constitue leur assiette. Ils présentent également la particularité plus remarquable de pouvoir, dans un assez grand nombre d'hypothèses, survivre à la disparition matérielle ou juridique de la chose qui en constitue l'objet.

NOS DOCTEURS ONT DU TALENT

- **Rémi RADIGUET** : Prix "Bazille" 2017, décerné par l'Académie de Législation de Toulouse pour sa thèse "Le service public environnemental" (dir. Pr Eric Naim-Gesbert). Thèse soutenue à l'Université de Toulouse I.

- **Audrey DAMERON** : Prix de thèse 2017 du Gridauh (Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat), pour sa thèse "L'aménagement urbain. Contribution à la reconnaissance d'une notion juridique" (dir. Pr Grégory Kalflèche).

- **Victor MARGERIN**, co-lauréat du concours "Projets innovants" 2017 organisé par le Conseil national des barreaux à destination des élèves-avocats, pour le projet ALVI qu'il a porté avec ses condisciples de l'Ecole d'Avocats de Rennes Alexandre Penombre et Sophie Taffet (Alvi est un logiciel automatisé et personnalisé d'accompagnement, de réponse, de suivi et de gestion des marchés publics de prestations juridiques).

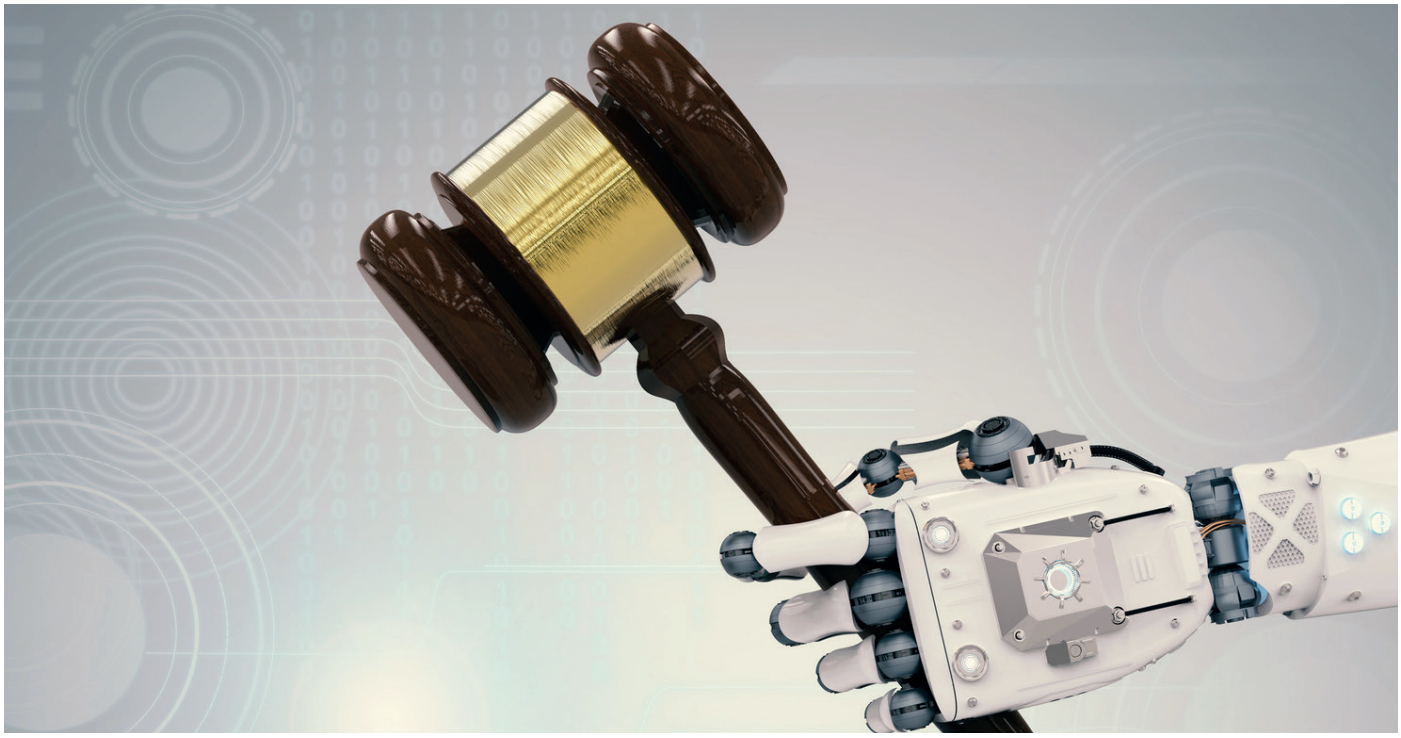

Journée d'études doctorales - L'intelligence artificielle et le droit

Journée d'études doctorales relative à l'intelligence artificielle, **organisée par Guillaume DARRIOUMERLE** (doctorant en droit public, CRJ - Université de La Réunion)

La journée d'étude sur l'intelligence artificielle et le droit s'inscrit dans le prolongement des initiatives parlementaires européenne et française relatives aux règles applicables dans le domaine de la robotique, avec en outre pour perspective d'offrir une réponse juridique aux recommandations qui seront proposées d'ici la fin de l'année par la mission parlementaire présidée par M. Villani.

Ce projet mobilise les doctorants en droit de l'Université de La Réunion qui s'intéressent aux problématiques juridiques soulevées par l'intelligence artificielle en vue d'évaluer le rôle du droit et ses limites concernant un thème par nature transversal et évolutif.
Il s'agit non seulement de faire émerger des propositions concrètes concernant le futur dispositif institutionnel et réglementaire, mais également de rapprocher le monde de la recherche des problématiques posées dans le domaine de l'industrie : les études envisagées portent ainsi sur des sujets pratiques et sources de contentieux, tant en matière de santé (responsabilité des robots médicaux) que de fiscalité (régime fiscal de l'intelligence artificielle) par exemple.

Cette journée d'étude se tiendra dans le courant du premier semestre de l'année 2018, dans les locaux de la Faculté de droit et d'économie de l'Université de La Réunion.

LAURÉATS DES CONCOURS DE MÉMOIRES (UR) EN PARTENARIAT AVEC LA LEXOI

Concours de mémoires de la Revue Juridique de l'océan Indien (RJOI) - 8ème édition - Année 2017

Vanille Rullier, lauréate du concours de la RJOI

1er prix :
Mme Vanille RULLIER
(Master 2 Droit public)
« Le fait culturel saisi par le droit pénal »

Prix spécial du jury :
Mme Christelle RINGWALD
(Master 2 Droit du patrimoine, Parcours Droit notarial)
« Le Testament dans les droits des Etats de l'Océan Indien : Afrique du Sud, Comores, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles »

Concours de mémoires interrégional de L'océan Indien 3ème édition – Année 2017

University of Mauritius (Faculty of Law and Management)

1er prix : Mme Kirtana Priyanka DWARKA

« Assessing the effectiveness of the African Charter and its corresponding mechanisms for the Human rights violations in Mauritius »

Université d'Antananarivo (Madagascar)

1er prix : Mme Dina Narindra RAHAGA

« Essai sur la fiducie sûreté »

(Master 2 - Droit des Affaires - promotion 2017)

Université catholique de Madagascar

1er prix : M. Tsantaniaina Herizo ANDRIAMIFIDY

« L'impératif de citoyenneté, socle de la bonne gouvernance locale au regard du système de la décentralisation à Madagascar »

(Master 2 – Droit Public – science politique – promotion 2017)

Séminaire sur le Droit minier

Le droit minier constitue un champ d'investigation nouveau particulièrement porteur dans la zone sud-ouest de l'Océan Indien.

Compte tenu des enjeux environnementaux et du fort potentiel de développement économique que constituent les ressources naturelles dans la zone de l'Océan Indien et sur le continent africain voisin et fort du positionnement géographique de La Réunion, le séminaire s'est intéressé aux enjeux juridiques de l'exploitation du patrimoine minier dans cette zone.
Ce séminaire, qui s'inscrit dans le cadre du cours de droit des espaces dispensé au sein du Master 2 Droit du patrimoine, s'est adressé aux étudiants intéressés par les questions liées à la réglementation des investissements dans le secteur minier et aux problématiques concernant l'exploitation du sous-sol.

Ces conférences, associant théorie et pratique, ont présenté les grands principes d'organisation du droit minier dans chacun des pays cible puisque, chaque jour, la réglementation propre à un pays a été exposée par un universitaire du pays en question.

Le séminaire s'est clôturé par une séance de synthèse et une table-ronde consacrée à des thématiques en droit patrimonial minier dans laquelle tous les intervenants ont participé et apporté un éclairage comparatiste.

Colloque Regards croisés sur les addictions

Cette manifestation est le fruit d'une démarche partenariale associant l'Université de La Réunion *via* le Centre de Recherche Juridique, la Fédération Régionale d'Addictologie de La Réunion et la Plateforme d'Échanges et d'Information Drogues et Dépendances Outre-mer / Santé Addictions Outre-Mer. L'enjeu était de promouvoir une réflexion interdisciplinaire, de croisement des regards des disciplines et des acteurs de la prise en charge de la question des addictions tant à La Réunion que dans la zone océan Indien.

Il s'agissait de mieux comprendre et mieux appréhender les addictions avec substance, de permettre de mieux comprendre les défis des législateurs (national et de la zone océan Indien) et des professionnels qui prennent en charge la prévention de l'addiction, l'accompagnement des personnes souffrant d'addiction et la lutte contre les addictions. Les interrogations et les attentes des professionnels des sphères médicales et sociales vis à vis du droit et de la justice sont nombreuses.

La manifestation a également été l'occasion d'envisager la question des addictions et des responsabilités qui en découlent dans des contextes particuliers qui se rencontrent fréquemment sur notre île : celui de la grossesse, du milieu scolaire, du sport, etc. La seconde partie de la manifestation a offert un focus sur les stupéfiants, substances interdites, et les médicaments détournés de leur usage. La question de l'usage comme du trafic de stupéfiants ont été abordées en inscrivant les problématiques réunionnaises dans le cadre plus général de la zone océan Indien.
Cette manifestation a proposé une occasion de rencontre entre des universitaires intéressés par la question des addictions, des professionnels des différents secteurs - santé, social, judiciaire, etc. - de La Réunion et de la zone océan Indien, des réseaux associatifs de La Réunion et de la zone, des étudiants et des jeunes chercheurs et plus généralement de l'ensemble de la société civile.

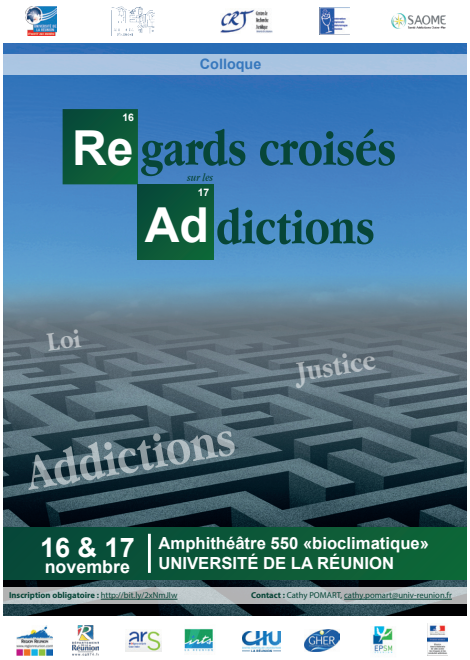

Plateforme participative :

Cathy POMART
cathy.pomart@univ-reunion.fr

Colloque Commande publique et insularité

La commande publique est l'un des outils privilégiés de développement des territoires. Au-delà de la construction et du financement d'infrastructures et de services essentiels, la commande publique s'inscrit dans le cadre d'une économie circulaire dans laquelle les deniers publics distribués aux entreprises locales renforcent le dynamisme de l'économie locale.
Ces caractères généraux prennent une dimension particulière dans un contexte insulaire marqué par des besoins spécifiques en matière de développement, la fragilité du tissu économique et la faiblesse problématique du niveau concurrentiel.
Un tel contexte est de nature à renforcer l'impact économique de la commande publique en en faisant un vecteur privilégié de l'ancrage territorial des politiques publiques. Il est également à l'origine de contraintes particulières qui rendent plus complexe l'application du droit commun de la commande publique.
L'objet du colloque est de mesurer le niveau de singularité des contextes insulaires afin de dire s'il est nécessaire d'y adapter le droit de la commande publique et dans quelle mesure.

Ainsi du point de vue scientifique, il serait particulièrement enrichissant et utile de pouvoir confronter les visions des acteurs locaux sur les nécessités et possibilités d'adaptation du droit de la commande publique aux singularités des Outre-Mer.

Conférence internationale OSOI

Les 23 et 24 novembre 2017 s'est tenue la conférence internationale de l'O.S.O.I. (Observatoire des sociétés de l'océan Indien), fédération de recherche à laquelle appartient le Centre de Recherche Juridique.

L'objectif premier de cette conférence était de réunir les différents acteurs de la recherche en sciences humaines et sociales des pays de l'océan Indien : Australie, Comores, côte est-africaine, Inde, Madagascar, Seychelles, Sri Lanka, France (Mayotte, La Réunion).

Cette réunion a permis de mieux partager les savoirs et de réunir les différentes énergies vers des projets communs, à l'échelle de l'espace étudié, avec pour objectifs de : fédérer des chercheurs de tous bords (en sciences humaines et sociales), fédérer des chercheurs de l'océan Indien, fédérer les idées et les énergies autour de projets de manifestations scientifiques et par la valorisation de la recherche.

CONVENTION DE RECHERCHE

OMERAD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Le projet OMERAD s'est déroulé sur 24 mois (déc 2015- déc 2017) sous la direction du Professeure Anne-Sophie TABAU. Financé par le Ministère de la transition écologique et solidaire, il a réuni une dizaine de membres du CRJ et quatre experts extérieurs provenant de laboratoires de recherche reconnus en droit de l'environnement (Centre for environmental law and governance de l'Université de Strathclyde, Centre d'études et de recherches internationales et communautaires d'Aix-Marseille Université, Institut de l'Ouest droit et Europe de l'Université de Rennes).

OMERAD a permis d'enrichir le fonds documentaire du CRJ en droit de l'environnement et de créer une section plus spécifiquement dédiée aux aspects juridiques des changements climatiques. Il a également permis de recruter une jeune docteure, Audrey Dameron, en contrat postdoctoral et d'organiser un colloque à la Faculté de droit et d'économie de l'Université de La Réunion, les 14 et 15 novembre 2016, intitulé « L'adaptation aux changements climatiques de bas en haut : quelle traduction juridique à La Réunion ? ». Conçu dans une perspective d'aide à la décision, à l'heure où les politiques d'adaptation aux changements climatiques sont en pleine mutation à différentes échelles, OMERAD a donné lieu à un partenariat avec la Région Réunion et le réseau transnational NRG4SD, qui s'est manifesté lors de la conférence internationale sur l'adaptation aux changements climatiques, qui s'est tenu à Saint Denis les 5 et 6 octobre 2017, sous l'intitulé « Les îles, terres de solutions innovantes pour les territoires ». Les propositions des membres d'OMERAD qui sont intervenus au cours de cet évènement ont ensuite été relayées par la délégation de la Région Réunion, lors d'un évènement parallèle à la COP 23 de Bonn, en novembre 2017. Outre le rapport de restitution au Ministère de la transition écologique et solidaire, les résultats du projet OMERAD ont été valorisés dans le cadre des Assises de l'Outre-mer et seront diffusés, sous un format plus académique, dans un ouvrage collectif, dont la parution est prévue en 2018 dans la collection Confluence des droits, accessible en ligne.

Sur le fond, OMERAD avait pour ambition d'initier une réflexion juridique au sein du CRJ sur l'adaptation aux changements climatiques à La Réunion, selon une approche intégrée. Or, du point de vue juridique, une telle approche intégrée suppose d'apprécier dans quelle mesure les normes et les acteurs concernés par l'adaptation aux changements climatiques à La Réunion forment, dans leur ensemble, une certaine unité. Les notions d'ordre juridique, de système juridique ou encore d'espace juridique sont alors utiles dans la mesure où elles désignent des ensembles plus ou moins organisés de normes et d'acteurs régissant un domaine ou une société. Les questions de recherche traitées ne pouvant prétendre à l'exhaustivité, tant les pistes d'exploration sous cet angle s'avèrent nombreuses et variées, il est apparu pertinent de mettre l'accent sur les processus de mise en relation, d'agencement ou d'ordonnancement des éléments hétérogènes identifiés comme autant de composantes de l'adaptation aux changements climatiques à La Réunion. In fine, il s'agissait de révéler et d'évaluer les mécanismes juridiques qui permettent de faire naître et de stabiliser les attentes normatives des parties prenantes de l'adaptation aux changements climatiques à La Réunion.

Plus spécifiquement, OMERAD s'est appuyé sur l'exemple de La Réunion, pour s'interroger sur les traductions juridiques du discours politique résultant de la COP 21, consistant tout à la fois à mettre l'accent sur l'adaptation aux effets des changements climatiques et non plus seulement sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, à décentraliser les politiques climatiques de manière à les faire correspondre aux spécificités locales, à adopter une approche transversale de la vulnérabilité des territoires et des populations face aux changements climatiques, et à favoriser les échanges de bonnes pratiques au titre d'une coopération globale. Dans ce contexte, les travaux conduits entendaient déterminer dans quelle mesure, considéré dans son ensemble, le droit applicable à La Réunion est adapté aux enjeux des changements climatiques mais aussi d'identifier, dans différentes branches du droit, les expressions de l'adaptation aux changements climatiques, afin de mieux cerner cette notion, dans sa dimension juridique. Tandis que le colloque de 2016 envisageait l'adaptation aux changements climatiques principalement d'un point de vue interne à La Réunion, celui de 2017 a permis d'explorer cette question dans sa dimension externe.

Ouvrage à paraître :
A-S. TABAU (Dir.), Quel droit pour l'adaptation des territoires aux changements climatiques ? L'expérience de l'île de La Réunion, Coll. Confluence des droits, 2018.

QUELQUES OUVRAGES PUBLIÉS EN 2017

1

2

3

4

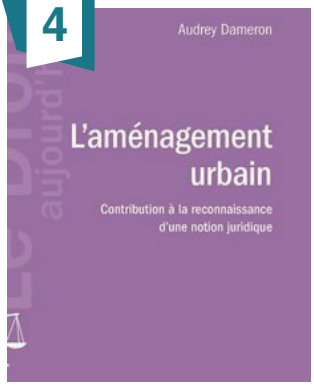

5

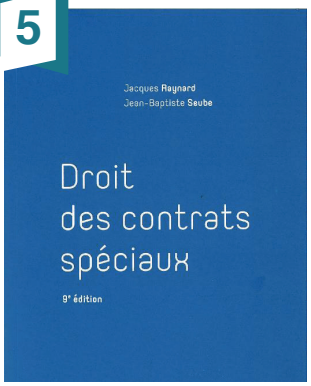

6

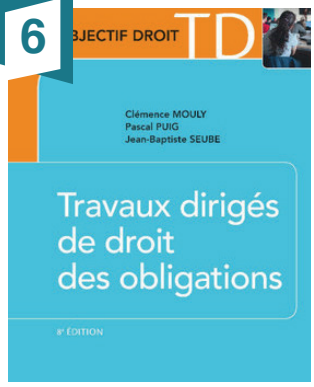

7

University of Mauritius

8

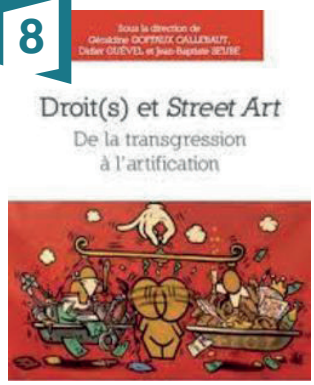

Ouvrage à paraître

Les grands arrêts du droit de l'environnement, Dalloz, dir. E.Naim-Gesbert, Ph. Billet et J-B. Seube, sortie prévue en décembre 2017

Pour en savoir plus sur tous les ouvrages publiés, rendez-vous sur le site internet du CRJ :

http://crj.univ-reunion.fr/les-publications/les-ouvrages/

Colloque « Droit privé de l'environnement »

FÉVRIER 2018, Direction : **Jean-Baptiste SEUBE**

Le droit de l'environnement contient de nombreuses normes et contraintes qui le rattachent souvent au droit public. Le droit privé est pourtant directement impacté par cette discipline émergente. Bien mieux, le droit privé peut être un vecteur de la protection de l'environnement : le contrat peut ainsi avoir une dimension environnementale, tout comme le droit de la propriété ; la responsabilité civile admet aujourd'hui l'indemnisation du préjudice écologique, ainsi qu'a pu le montrer l'incendie du Maïdo ; les sociétés commerciales, grâce à la RSE, mettent en avant les efforts réalisés en matière environnementale ; les actions de groupe peuvent être mobilisés au service de la cause environnementale... Toutes ces questions, encore relativement nouvelles dans les pays de la zone sud-ouest de l'océan Indien, seront abordées par des spécialistes nationaux du droit de l'environnement avant que des juristes locaux (de La Réunion, de Madagascar et de l'Île Maurice) ne les soumettent aux interrogations que, localement, ces évolutions peuvent poser.

Colloque « Cinquantenaire de l'indépendance de Maurice »

En l'honneur du cinquantenaire de l'indépendance de Maurice en 2018
MARS 2018 - Direction : Jacques COLOM

La conférence pour le cinquantenaire de l'indépendance de Maurice du 14 au 16 mars 2018 est une étape marquante dans la coopération universitaire entre juristes réunionnais et mauriciens depuis 1965.
En plus du développement d'un réseau universitaire océan-Indien-Union européenne, elle vise à établir un état des lieux des progrès démocratiques effectués depuis 1968 à Maurice, des réformes constitutionnelles à accomplir et des freins existants : juridiques, politiques et culturels dans le cadre d'une société multicommunautaire et d'un système juridique mixte et hybride ; en associant des juges et des universitaires constitutionnalistes français, allemands et de l'océan Indien.

Colloque « Vulnérabilité et droits fondamentaux »

AVRIL 2018 - Comité de direction François CAFARELLI et Cathy POMART

L'enjeu de ce colloque sera de s'intéresser à l'émergence et l'affirmation du concept de vulnérabilité dans les différentes branches de notre droit. Si le phénomène de convergence des politiques publiques autour de ce concept semble acquis, la définition de ce concept et son rôle interrogent (objectif général ou notion opérationnelle ?). Le concept de vulnérabilité semble offrir l'occasion d'un dépassement du raisonnement catégoriel (femmes victimes de violences conjugales, personnes en situation de handicap, mineurs, personnes âgées, personnes détenues, migrants/étrangers, etc.) pour privilégier une approche casuistique. Chacun peut se trouver, à un moment donné, dans une situation de vulnérabilité. Un régime de protection inadapté peut conduire à l'effet inverse de celui recherché à savoir qu'il ne permet pas l'inclusion mais au contraire un renforcement de l'inadaptation sociale, de la marginalisation.

L'enjeu de la manifestation prévue au mois d'avril 2018 est donc de participer à l'affirmation du concept de vulnérabilité et à la clarification des conséquences concrètes susceptibles d'en découler ; de promouvoir une société inclusive par une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les personnes en situation de vulnérabilité et par la prise en considération des droits fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité ; de contribuer au renforcement du réseau de professionnels impliqués dans la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité à La Réunion.

AGENDA 2018

Colloque « L'avenir institutionnel des Comores »

2018 - Direction : Olivier DESAULNAY

L'avenir institutionnel des Comores – Ahmed BACAR, Doyen de la faculté de droit de l'Université des Comores associé à Olivier DESAULNAY, professeur de droit public et Faneva Rakotondrahaso, Maître de conférences en droit public.

Caractérisée par une situation sociopolitique mouvementée et complexe depuis plus de 30 ans, L'Union des Comores est toujours à la recherche d'une organisation institutionnelle et administrative stable, adaptée et partagée par les différents acteurs politiques, en dépit de nombreuses tentatives constitutionnelles dont la dernière date de 2001. Le Doyen de la faculté de droit, Ahmed BACAR, a proposé à un groupe d'enseignants-chercheurs de notre faculté de participer activement à la réflexion qui anime la communauté juridique et politique sur l'avenir institutionnel des Comores dont le but est de mieux intégrer les trois territoires insulaires formant l'archipel (Grande Comore, Anjouan et Mohéli). Décentralisation, régionalisation, fédéralisme, confédéralisme, les modèles ne manquent pas et les solutions adéquates seront présentées et débattues fin mars à Moroni lors d'un colloque associant des juristes et les principaux représentants des institutions comoriennes.

Wokshop « La justice constitutionnelle et les tiers »

2018 - Direction : Olivier DESAULNAY

WorkShop organisé courant 2018 par les professeurs Olivier DESAULNAY (Université de La Réunion, CRJ) et Mathieu DISANT (Université Lyon-Saint Etienne, Directeur du CERCRID)

Les tiers et la justice constitutionnelle – WorkShop organisé courant 2018 par les professeurs Olivier DESAULNAY (Université de La Réunion, CRJ) et Mathieu DISANT (Université Lyon-Saint Etienne, Directeur du CERCRID)
Tout semble avoir été écrit sur la justice constitutionnelle. Tout ou presque… Un sujet demeure encore très peu abordé : le tiers. Cet objet, encore largement insaisissable, présente de nombreux visages à identifier tant devant le Conseil constitutionnel que pour les autres juges constitutionnels en Europe et ailleurs. Tiers institutionnels, tiers intervenant quasi-partie, amicus curiae voire lobby, autant de figures pour lesquelles le projet de recherche se propose d'établir les contours exacts, les régimes juridiques distincts ainsi que les fonctions tout aussi diverses qu'elles sont susceptibles de remplir. Cette étude, ambitieuse par sa démarche comparatiste, nécessite que le terrain soit, dans un premier temps, mieux balisé et défriché par une sorte de workshop rassemblant une petite dizaine de spécialistes français du contentieux constitutionnel français et étranger auxquels vont s'adjoindre des enseignants-chercheurs du CRJ. Ce workshop, dont les travaux de réflexion feront l'objet d'une diffusion, a vocation à déboucher, dans un second temps, sur un colloque d'envergure internationale organisé à l'Université Lyon-Saint Etienne.

Publication prévue à la RJOI (1er semestre 2018) des actes de la Journée d'études « Sécurité sanitaire et risques médicamenteux

2018 - Journée d'études organisée le 26 juin 2017 - Direction : Cathy POMART

Cette manifestation qui s'est déroulée en juin 2017 s'est proposée de faire le point sur les différents scandales qui ont pu être révélés ces dernières années en matière de sécurité sanitaire (notamment celui du médiator et de la dépakine). Il s'est agi plus précisément d'aborder la question des conséquences de ces affaires en termes de responsabilités reconnues ou susceptibles de l'être et d'indemnisation des victimes. La réflexion a également été portée sur la question de la vaccination et les difficultés existant, dans cette hypothèse, pour établir une causalité et donc une responsabilité. Ces questions d'actualité concernent naturellement La Réunion, ce territoire comptant des victimes de ces scandales de santé publique.

La publication des actes de cette journée à la faveur de laquelle le CRJ a accueilli Mme Irène FRACHON s'effectuera dans le courant du 1er semestre 2018 à la RJOI.

Focus sur le partenariat CRJ-LEXOI

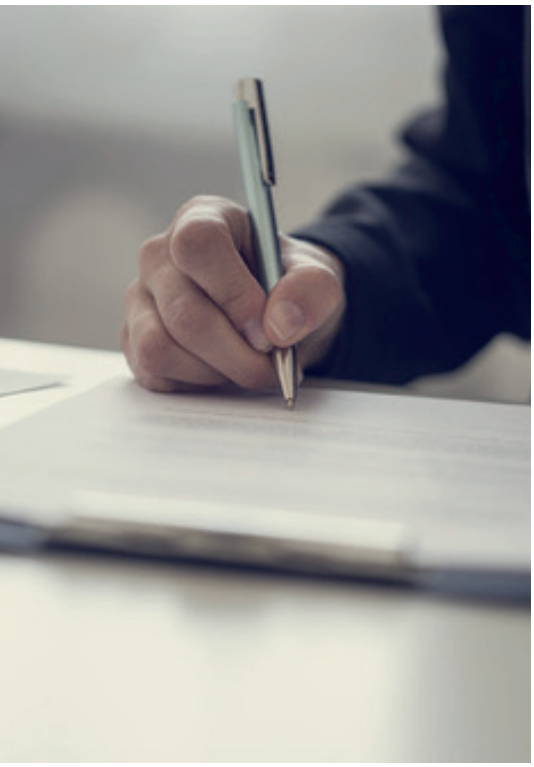

Le renouvellement de la Convention :

Le CRJ est le partenaire historique de l'Association « droit dans l'océan Indien » (LexOI) – anciennement ARDOI –, fondée par des membres du laboratoire, qui sont aussi à l'origine de la Revue juridique de l'océan Indien (RJOI), éditée par l'association. L'association a aussi, plus largement, pour objet de promouvoir le droit dans l'océan Indien et le droit de l'océan Indien, sous toutes ses formes (doctrine, jurisprudence, législation…).

Depuis 2007, un partenariat a été officiellement été instauré entre le CRJ et l'association, matérialisé par une convention signée entre l'association et l'Université de La Réunion ; la convention a été renouvelée en 2017. Elle a pour objet de faire participer les chercheurs du laboratoire aux activités de recherche de l'association. Parmi celles-ci, on peut citer (non limitativement) :

- la participation au conseil de rédaction de la Revue Juridique de l'Océan Indien (RJOI) ;
- l'animation de chroniques dans les publications (imprimées ou numériques) de la LexOI ;
- la participation à un concours annuel de mémoires, destiné à récompenser les meilleurs travaux de recherche des étudiants de Master de la filière « droit » ;
- toute autre action visant à développer le portail juridique consacré aux droits de l'océan Indien.

Les concours des mémoires Université de La Réunion et régional - océan Indien :

Organisation d'un « concours de mémoires » :

La LexOI organise, depuis 2010, un concours de mémoires. Ce concours est destiné à récompenser, tous les ans, les meilleurs travaux de recherche des étudiants de Master 2 de la filière « Droit » de l'université partenaire de cette initiative. L'opération est destinée à initier les étudiants les plus méritants au monde de la publication scientifique : les meilleurs travaux de recherche sont en effet publiés dans la Revue Juridique de l'océan Indien (RJOI), sous la forme d'un article scientifique d'une cinquantaine de pages.

Organisation d'un « concours de mémoires » « INTERRÉGIONAL » :

En partenariat avec la Direction des relations internationales de l'Université de La Réunion, et inaugurée en 2015, cette action est étendue à d'autres universités de la zone Océan Indien, partenaires de la LexOI.
Pour l'année 2017, trois universités ont fait participer leurs étudiants au concours :

- l'Université catholique de Madagascar
- l'Université de Antananarivo (Madagascar)
- l'Université de Maurice (Faculty of Law & Management)

PLUS D'INFOS

Site internet

http://crj.univ-reunion.fr/

Contacts

Directrice du CRJ : **Cathy POMART**
cathy.pomart@univ-reunion.fr

Secrétariat du CRJ : **Karine LEYGOUTE**
karine.leygoute@univ-reunion.fr

Faculté

Faculté de droit et d'économie
15 avenue René Cassin - CS 92003
97744 Saint Denis Cedex 9
Ile de La Réunion

Tel : 0262 93 84 84

Réalisation :
Communication - Faculté de droit et d'économie : © Coralie Verron
En collaboration avec l'équipe du Centre de recherche juridique de La Réunion

© Crédits photos :
René Carayol - Université de La Réunion, Fotolia, Teksomolika, Coralie Verron, Karine Leygoute, Loïc Peyen, Droits réservés